



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 17

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation  
02/06/2023

Date d'affichage  
02/06/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

13/06/2023

et publication du :

13/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

### Etaient présents :

M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, M. ZBIERSKI David

### Procuration(s) :

Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à M. CARBON Patrick, M. HALBOT Ludovic donne pouvoir à M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme VERRIER Carole donne pouvoir à M. LEBARGY Louis-Pascal

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme FLINOIS Valérie, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, Mme VERRIER Carole

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERNARD Alain

**Numéro interne de l'acte : 027**

**Objet : Autorisation environnementale AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE**

Vu la demande présentée par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en date du 9 décembre 2022 complétée le 10 mars 2023, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un deuxième bloc (BBD2) et l'augmentation de la capacité de production du bloc 1 (BBD1) de l'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques (GYGAFACORY) sur le territoire de BILLY-BERCLAU et de DOUVIN.

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire PC 062 132 22 00019 délivré le 9/12/2022 par la commune de Billy-Berclau à la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire PC 062 276 22 00005 délivré le 9/12/2022 par la commune de Douvrin à la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE,

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande,

Vu l'attestation du Maire de Billy-Berclau du 05/01/2023 déléguant au d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées,

Vu l'attestation du Maire de Douvrin du 05/01/2023 déléguant au Préfet du Pas de Calais le soin d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées,

Vu le rapport de M le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement en date du 4/03/2023, déclarant la recevabilité du dossier,

Vu les avis des services consultés sur les demandes de permis de construire,

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale des Hauts de France en date du 21/03/2023,

Vu le mémoire en réponse en date du 06/04/2023 de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale des Hauts de France,

Vu la décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille en date du 05/04/2023 désignant Monsieur Yves REUMAUX, directeur d'exploitation dans une entreprise de construction et d'entretien d'infrastructures de transport, retraité, en qualité de commissaire enquêteur,

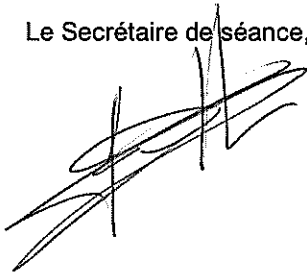
Sur proposition du secrétaire général de Préfecture du Pas de Calais,

Les demandes présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANGY SE dont le siège social est situé 26 quai Charles Pasqua -92300 LEVALLOIS PERRE5T en vue d'obtenir respectivement l'autorisation environnementale et les permis de construire pour l'exploitation d'un deuxième bloc(BBD1) et l'augmentation de la capacité de production du bloc 1 (BBD) de l'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques (GIGAFACTORY) sur les communes de Billy-Berclau et de Douvrin, ont été soumises à enquête publique pendant 32 jours, du mardi 9 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023 inclus, en mairie de Billy-Berclau, siège de l'enquête.

Le public a pu consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, tenus à sa disposition en mairies de Billy-Berclau, siège de l'enquête et de Douvrin,

Au vu de tous ces éléments, l'Assemblée à l'unanimité se prononce favorablement sur la demande d'autorisation environnementale unique dès l'ouverture de l'enquête.

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BAUVIN  
Le Maire,

